



Rando Loisir 44 Saint-Nazaire

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE Vendredi 10 janvier 2025

Objet : modification des statuts

L'AGO est ouverte à 17h, en présence de 58 adhérents (+ 4 procurations)

Présentation :

« Lors de l'assemblée générale de 2023, vous avez été informés de l'obligation de modifier les statuts pour les mettre en conformité avec la nouvelle législation.

Ce qui concerne différents points des anciens statuts et le contrat d'engagement républicain des associations.

Le conseil d'administration a discuté et validé le 22 janvier 2024 les nouveaux textes.

Ceux-ci ont été portés à votre connaissance avec la convocation à l'AG.

Nous n'avons pas reçu de questions les concernant.

Donc nous soumettons les nouveaux statuts au vote de l'AGE. »

Contre : 0

Abstentions : 5

Les nouveaux statuts de Rando Loisir 44 Saint-Nazaire sont adoptés par l'AGE.